



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-153

SPL - Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL GAC) Présidence
(Assemblées)

5.3

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	2
Votants	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentin GAMBUTO

Était excusé

Nelson FONSECA

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SCAVENNEC

Par délibération du 30 avril 2026, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL GAC). Monsieur Abdel-Kader Guerza a été élu président directeur général lors du Conseil d'administration de la SPL le 19 mai 2026.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Nelson Fonseca à se présenter aux fonctions de Président et à percevoir une rémunération brute mensuelle de 1 323,59 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO),

- Habilité Monsieur Nelson Fonseca, administrateur de la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL GAC) à représenter la Commune de Dreux pour l'exercice des fonctions de Président qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration et l'autorise à percevoir une rémunération au titre desdites fonctions de Président ne pouvant excéder 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire (article L 2123-20 II du code général des collectivités territoriales), déduction faite de l'indemnité déjà perçue au titre de son mandat d'élu municipal ;

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.


La secrétaire de séance
Marie-Françoise SCAVENNEC


Le Maire,
Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-153-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026